

Image not found or type unknown



## Dettes d'un enfant majeur travaillant à mi temps

Par **Amandine 45**, le **26/01/2019** à **13:55**

Bonjour, Mon mari a un fils de plus de 50 ans, qui vient de recommencer à travailler à mi temps après 2 ans de chômage, depuis septembre 2018 ce ne sont que des demandes d'argent pour payer ses dettes : 500 €, 500 €, 300 €. Cette fois, il lui demande de s'engager à payer 200 € pendant 12 mois, pour régler un arriéré de dettes après un passage au tribunal 2 fois, s'il continue. Son deuxième fils, 48 ans, sans emploi, peut-il en réclamer autant, nous ne voyons pas la fin du tunnel, faut-il le mettre sous tutelle pour inaptitude à gérer son argent ? Je désire des conseils. Merci d'avance.

Par **morobar**, le **27/01/2019** à **18:10**

Bonjour, Il n'existe aucune obligation, de prendre en charge les dettes des enfants majeurs. Si votre mari y consent, c'est volontairement et sans obligation.

Par **Amandine 45**, le **27/01/2019** à **20:25**

Merci Morobar, je sais à quoi m'en tenir, si mon partenaire de PACSE veut aider ses enfants, il ne s'en sortira jamais, après avoir ruiné leur grand-mère, ils s'attaquent à un père trop faible pour dire STOP! travaillez et assumez-vous.

Par **morobar**, le **28/01/2019** à **09:26**

Dites à votre compagnon, qui n'est ni conjoint ni mari ni époux, de résister et de ne pas compter sur les autres dans ce genre de décision.